

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2016

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
Salle Fontanarosa sous la présidence de Mr René JOURDAN

Date de convocation : 30 NOVEMBRE 2016

PRESENTS : Mmes – Mrs - JOURDAN R. – FEVRIER E. – DELEDDA R. - BONIFAY C. – ARLON D. –  
MERIC R. - MARTINEZ S. – SERGENT C. - POUTET J.- JUANICO J. - BENOIT M. – CHARBONNIER E.  
– DULIEUX I. - BOUTEILLE A. – PARIS F. - PASCAL A. – PORTE L. – JANSOULIN MAGNALDI S. –  
FERRAND K. - BONNET O. – LUQUET M. – DOSTES M.H.

Avaient donné procuration en vertu de l'article L 2121.20 du Code Général  
des Collectivités Territoriales =

Mme FAUVEL Anne-Marie	à	Mr DELEDDA Robert
Mme CORLETO-QUAGHEBEUR Sandra	à	Mme BONIFAY Corinne
Mme JOURDAN Marie-Charlotte	à	Mme JANSOULIN-MAGNALDI Sandra
Mme GUERIN Jacqueline	à	Mme FEVRIER Eliane

Absent excusé non représenté =

Absents non excusés non représentés =

Mr CORTI Cyril

Mme TERRAGNO Tamara

Mr SORRENTINO Fabien

La séance est ouverte à 20 H 40.

Madame FEVRIER est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

QUESTION N°0 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = APPROBATION DU PROCES-  
VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 20 Octobre 2016 joint à l'ordre du jour est mis aux voix et  
adopté à l'unanimité.

QUESTION N°1 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = PRESENTATION DU RAPPORT  
D'ACTIVITE DU SYMIELEC VAR ANNEE 2015

Monsieur le Maire énumère les missions du syndicat :

- Le contrôle de concession,
- La maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des lignes électriques,
- La gestion et le contrôle de la taxe d'électricité,
- La maîtrise de l'énergie-travaux d'économies d'énergie,
- La création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques hybrides rechargeables,
- Groupement d'achat d'électricité,
- La récupération des RODP,
- La maintenance des réseaux d'éclairage public.

Monsieur le Maire indique quelques chiffres, son fonctionnement (l'organigramme), la  
communication des différentes délibérations, arrêtés et la liste des marchés conclus en 2015.

**Pas de question particulière.**

**Le conseil municipal a pris acte du rapport.**

**QUESTION N°2 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIVU ASSAINISSEMENT ANNEE 2015**

**Monsieur le Maire indique que le contrat avec VEOLIA se termine le 30 juin 2018, et qu'au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence devra être transférée à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, que celle-ci peut décider de prendre la compétence avant cette date.**

**Rappel = Compétence du syndicat sur la station, mais aussi sur le collecteur et les réseaux des communes adhérentes. Très bon fonctionnement de la station, aucun dysfonctionnement au cours de l'année remettant en cause la qualité du traitement.**

**Monsieur le Maire souligne l'augmentation des impayés et fait part des difficultés rencontrées auprès de la population de la Bergerie (Commune du Castellet) qui pour la plupart ne paient plus l'eau et l'assainissement depuis des années.**

**Des précisions sont données sur quelques chiffres sur le nombre d'abonnés, sur la gestion du patrimoine, l'inventaire des biens, sur le rapport financier, leurs investissements et leurs renouvellements.**

**Pas de question particulière.**

**Le conseil municipal a pris acte du rapport.**

**QUESTION N°3 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE A LA S.A. D'H.L.M. LOGIS FAMILIAL VAROIS POUR LE PROGRAMME DE LOGEMENTS SOCIAUX RUE TRICOT DES PERES**

**Monsieur le Maire indique qu'un projet de 11 logements locatifs sociaux est lancé sur un terrain situé rue Tricot des Pères / rue Paul Bert qui a été acheté par l'Etablissement Public Foncier et revendu au LOGIS FAMILIAL VAROIS qui va réaliser l'opération et en restera propriétaire.**

**L'équilibre financier est réalisé par des partenaires publics, l'Etat, la Région et privé comme le 1 %. Afin de mener à bien ce programme et de pouvoir signer l'acte notarié, il est demandé à la commune de contribuer à hauteur de 70 000 euros qui seront versés quand l'opération sera terminée.**

**Monsieur le Maire rappelle la période de carence depuis 2014 avec un droit de préemption réservé du Préfet.**

**L'objectif à atteindre en 2025 est d'environ 600 logements qui augmentera avec le nombre de résidences principales.**

**Le vote a lieu = Subvention d'équilibre de 70 000 euros versée à la S.A. d'H.L.M. LOGIS FAMILIAL VAROIS acceptée à l'unanimité.**

**QUESTION N°4 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = AUTORISATION DONNE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE MIXITE SOCIALE**

**Monsieur le Maire indique qu'il a fallu trouver un accord sur le texte avec la D.D.T.M.**

**Il s'agit d'un engagement pour la commune sachant que depuis que le Préfet a le droit de préemption, celui-ci ne l'a jamais exercé.**

**Rappel = 596 logements pour 2 382 résidences principales au 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

**Monsieur le Maire rappelle aussi qu'en France, seules 1 200 communes sont soumises à cette obligation.**

**Pour le contrat, des avenants pourront être rédigés pour le modifier de part et d'autre.**

**Le vote a lieu = Accord unanime pour signer avec l'Etat un contrat de mixité sociale.**

**QUESTION N°5 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE A VENIR POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS COMMUNALES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

**Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du renouvellement de l'exploitation des installations communales de distribution d'eau potable.**

**Marché à bons de commande sur 4 ans, avec un minimum de 200 000 euros HT et un maximum de 800 000 euros HT.**

**La commission d'appel d'offres qui sera réunie effectuera son choix.**

**Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le marché à venir.**

**Le vote a lieu = Autorisation unanime pour signer le marché à venir pour l'exploitation des installations communales de distribution d'eau potable.**

**QUESTION N°6 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE A VENIR POUR LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS COMMUNALES D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'ILLUMINATIONS FESTIVES**

**Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du renouvellement du marché de maintenance des installations communales d'éclairage public et d'illuminations festives.**

**Monsieur le Maire indique que la Société PROVELEC était le titulaire.**

**L'avis d'appel à la concurrence vient d'être lancé pour un marché à bons de commande sur 4 ans avec un minimum de 100 000 euros H.T. et un maximum de 80 000 euros H.T.**

**La commission d'appel d'offres qui sera réunie effectuera son choix.**

**Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le marché à venir.**

**Le vote a lieu = Autorisation unanime pour signer le marché à venir pour la maintenance des installations communales d'éclairage public et d'illuminations festives.**

**QUESTION N°7 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS DE LA COMMUNE ET DU SERVICE DE L'EAU DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AUX BUDGETS PRECEDENTS**

Monsieur le Maire indique que chaque année nous devons délibérer sur un montant pour lequel, la collectivité peut engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets des exercices précédents.

POUR LA COMMUNE =

Le quart représente 480 000 euros réparti de la façon suivante :

204182	70 000 €
2031	50 000 €
2313	100 000 €
2315	260 000 €

POUR LE BUDGET DE L'EAU =

Le quart représente 81 250 euros à inscrire sur le 2315.

Le vote a lieu = Accord unanime donnée à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement telles que détailler ci-dessus

**QUESTION N°8 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR LA CONVENTION REGISSANT LA FONCTION D'INSPECTION DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Monsieur le Maire indique que depuis quelques années, nous passons une convention avec le centre de gestion afin que celui-ci régisse la fonction d'inspection dans le domaine de prévention des risques professionnels.

Le centre de gestion effectue une intervention par an , au coût de 400 euros.

Le vote a lieu= Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le centre de gestion du Var.

**QUESTION N°9 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = PRESENTATION DU PROJET ELIGIBLE A LA D.E.T.R. 2017**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'an dernier, la commune n'a pas été retenue pour la D.E.T.R. (programme eau).

Cette année, nous allons présenter un dossier plus lourd financièrement pour la mise aux normes des chemins de la Croix des Signaux et de Naron dans le cadre du PPRIF, pour un montant H.T. de 1 280 634 euros, avec une demande d'aide d'environ 40 % soit 500 000 euros.

Monsieur le Maire indique les règles d'attribution : les travaux doivent démarrer dans un délai de moins de deux ans et la commune a quatre ans pour les réaliser.

Le vote a lieu= Présentation du projet pour la D.E.T.R. approuvée à l'unanimité.

**QUESTION N°10 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = DENOMINATION DE LA PLACE CHEMIN DES BAUMES**

Monsieur le Maire indique qu'afin d'honorer la mémoire et de rendre hommage à Louis GRENA

- Conseiller municipal de 1983 à 1989,
- Maire adjoint de 1989 à 2014,
- Des années de dévouement consacrées au monde associatif cadiéen.

Il propose de dénommer la place située chemin des Baumes (parking) :

**PLACE LOUIS GRENA**

**Le vote a lieu**= Accord unanime la dénomination de la place Chemin des Baumes.

**QUESTION N°11 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE**

Monsieur le Maire indique qu'un agent a été retenu à la promotion interne pour accéder au grade d'agent de maîtrise et qu'afin de pouvoir le nommer, il est indispensable de créer ce cadre d'emploi.

**Le vote a lieu**= Accord unanime.

**QUESTION N°12-A INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS (C.E.T.)**

Monsieur le Maire indique les conditions d'ouverture de fonctionnement et de gestion du C.E.T. conformément aux décrets 2004/878 modifié par le décret 2010/531.

Il est précisé que les agents pourront soit verser les jours de congés et de RTT sur le C.E.T., soit les basculer sur le régime de retraite additionnel (R.A.F.P.).

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas d'indemnisation des congés épargnés.

**Le vote a lieu**= Accord unanime pour la mise en place du compte épargne temps à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**QUESTION N°12-B INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE PROJET DE CONVENTION EN CAS DE TRANSFERT DU C.E.T. EN CAS DE MUTATION**

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé au conseil municipal un projet de convention définissant les conditions de transfert du C.E.T. en cas de mutation personnelle.

**Le vote a lieu**= Projet de convention à compléter au cas par cas en cas de transfert du C.E.T. en cas de mutation adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de sa délégation =

**\* DÉCISION N°2016-AS/20** = Modification de la décision du 7 août 2014 relative à l'encaissement des repas de cantine scolaire, des activités périscolaires, de l'accueil de loisirs sans hébergement et des études surveillées.

**\* DÉCISION N°21/2016 = Défense des intérêts de la commune contre Mr et Mme TOURRUCOOU devant le Tribunal Administratif pour le dossier n°1602249-2.**

**\* DÉCISION N°2016-S/22 = Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant total de 200 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la mise aux normes du Chemin de Marenc et des Costes dans le cadre du PPRIF (TC3 et TC4).**

**\* DÉCISION N°2016-S/23 = Acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances auprès du service Accueil Jeunesse Commune de la Cadière.**

**\* DÉCISION N°2016/24 = Attribution du marché de services «Assistance à maîtrise d'ouvrage» à CEFEC basée à Toulon minimum 10 000 € HT maximum 90 000 € pour une durée de 4 ans.**

**Plus de questions**

**La séance s'achève à 21 heures 40 minutes.**